

la Feuille de Route n° 19
la Feuille de Route n° 19

Juin 2003

Editée par l'Association Maréchal Suchet, armée des Alpes

4 rue Trarieux 69003 Lyon

(Les anciens numéros sont disponibles contre 50 centimes à l'adresse ci-dessus)

<http://marchalsuchet.free.fr>

Dépôt aux Archives Départementales de l'Ain, R.H.L.63

LES VÉLITES DE LA GARDE IMPERIALE

Par Jérôme Croyet,

Historien, assistant archiviste aux Archives Départementales de l'Ain, chargé de conférences à l'Université Lumière Lyon II

Entre 1804 et 1806, Napoléon crée une école militaire de terrain en formant des bataillons de Vélites à pied et à cheval. Le terme de Vélites est emprunté aux légions romaines, vélitare, dont ils forment une fraction légèrement armée destinée aux escarmouches.

Les premiers Vélites

Le 21 janvier 1804, un arrêté impérial crée deux corps de Vélites de la Garde, un est attaché aux chasseurs à pied et le second au grenadiers à pied. Les premiers en garnison à Ecouen et les seconds à Fontainebleau. Napoléon cherche avec ce corps particulier à attirer dans l'armée via la Garde Impériale les jeunes gens instruits, issus de la petite bourgeoisie du royaume afin de rapidement fournir l'armée d'officiers¹. C'est une école militaire pratique. Pour entrer dans les Vélites il faut mesurer entre 1m67 et 1m73 et justifier d'un revenu de 200 francs par an. C'est avec le décret du 29 juillet 1804 qui organise les bataillons de Vélites attachés aux chasseurs et aux grenadiers en 2 compagnies. Les Vélites à pied en l'an 12 sont composés en partie de conscrits de chaque année de conscription et pour la première formation de 4 conscrits de réserve des ans 9, 10, 11 et 12. Le préfet du Rhône est informé par le ministre du décret dès le 25 pluviôse, tandis que c'est le général commandant le département de l'Ain qui apprend la création des Vélites par le chef d'état major de la 6^e division militaire le 3 ventôse an 12. Ce sont les préfets qui sont chargés de recevoir les engagements volontaires, ou du moins de désigner les conscrits pour les Vélites et, en cas d'affluence, c'est l'officier commandant le département de choisir les futurs Vélites lors d'une revue au chef-lieu du département. Dès le 5 ventôse, le préfet de Haute Garonne fait imprimer un avis pour l'engagement des conscrits des ans 7, 8, 9, 10, 11 et 12 dans les Vélites : "les jeunes gens ayant finis leur 18^e année... pourront être admis dans le corps des Vélites... pour faire partie de sa Garde"². Deux jours plus tard, le 7 ventôse an 12, le préfet du Rhône fait parvenir une circulaire aux maires de son arrondissement expliquant la levée et les informant du nombre de Vélites à fournir par le département, qui est de 16. Dans l'Ain, la formation des Vélites est un échappatoire valorisant à la conscription bien que les 200 francs requis ne constituent pas d'obstacle, tandis que dans la Haute Garonne, le préfet insiste sur l'appartenance à la Garde Impériale pour avoir du recrutement. Mais les instructions gouvernementales restent floues pour les familles quant à l'avenir des futurs Vélites et le 20 thermidor an 12, le préfet de l'Ain se fait le porte parole de ces familles, désireuses de connaître l'avenir de leurs fils, afin de pouvoir prendre des dispositions en cas de tirage au sort car l'étude des candidatures par le ministère de la Guerre est longue. Même si la proposition de Napoléon semble intéressante, l'engouement n'est pas au rendez-vous en Côte d'Or, où seulement 9 jeunes hommes s'engagent volontairement entre le 9 ventôse an 12 et le 6 nivôse an 14, dates des d'inscriptions, alors que 18 portent une soumission³ à l'engagement dans les Vélites durant la même période. De même, la levée n'est pas un succès dans le Rhône, et le 3 germinal an 12, le ministre de la guerre attend toujours l'état signalétique des Vélites du département. Ce n'est que le 1^{er} floréal, que le préfet du Rhône ouvre un registre d'engagement. Ce dernier, ouvert jusqu'au 22 messidor an 12, recueille 17 noms. Plus motivés qu'en Côte d'Or, 8 jeunes gens du Rhône s'engagent volontairement pour 6 soumissions, mais la qualité des recrues ne doit pas être au rendez-vous, puisque le 21 messidor, le préfet du Rhône fait appel aux maires de Lyon pour désigner 12 conscrits de réserve pour compléter les 2 jeunes retenus pour les Vélites dans le Rhône. Du 25 au

¹ Le père du Vélite rhodanien Paul Louis d'Hauteville, né à Châtillon-sur-Chalaronne, qui entre aux grenadiers à pied de la Garde Impériale le 17 fructidor an 12, est maire de la commune de Jalagney.

² A.D. Haute Garonne 4R 30.

³ Cette soumission engage les hommes à partir dès qu'on les appelle.

27, les maires de Lyon font parvenir les noms de 11 jeunes gens. Mais là encore, l'engouement militaire n'est pas au rendez-vous et l'idée d'une brillante carrière dans la Garde ne semble pas encourager les rhodaniens puisque 3 jeunes gens désignés par les maires se font remplacer. Il arrive aussi que certains jeunes gens ne passent pas par le préfet pour entrer dans les Vélites⁴. Le 29 germinal an 12, le général Bessières, commandant la cavalerie de la Garde Consulaire écrit un préfet du Rhône pour lui demander de noter sur sa liste le nom de Claude Bernard, dont l'oncle, fourrier des chasseurs à cheval de la garde, désire le voir entrer dans les Vélites. Toutefois le nombre de 16 Vélites est atteint et la revue de départ à lieu le 4 messidor an 12 dans la cour de la préfecture. En Haute Garonne, la levée semble être un succès, même si le nombre de volontaires pour les Vélites est peu élevé et même si il manque quelques volontaires, ceux-ci ne concerne qu'un nombre restreint de personne et touche plus particulièrement le monde rural : le 1^{er} germinal an 12, le sous préfet de St Gaudens doit nommer 3 jeunes hommes pour compléter son quota de 4 volontaires. 24 vélites sont inscrits en l'an 12, dont 4 à la mairie de Toulouse : 16 sont admis dans les chasseurs à pied et 9 dans les grenadiers. Sur les 16 Vélites chasseurs, 14 sont déjà inscrits le 25 thermidor. Ce n'est pas parce qu'un jeune homme déclare s'engager dans les Vélites et qu'il passe la revue à sa préfecture qu'il est retenu pour ce corps. En effet, en Côte d'Or, sur 27 volontaires, seulement 8 d'entre eux sont acceptés parmi les grenadiers à pied de la Garde. Dans le Rhône, seulement 8 Vélites sont acceptés par le ministre de la Guerre, le 14 fructidor an 12, dans les grenadiers à pied et 6 dans les chasseurs à pied de la Garde Impériale. 4 volontaires rhodaniens sont refusés par le ministre de la Guerre, le 15 thermidor an 12, pour défaut de taille et d'âge. Dans les autres départements, la Dordogne fournit 31 Vélites, les Bouches du Rhône 32 et l'Hérault 35. En temps de paix, les Vélites sont séparés des régiments auxquels ils sont attachés, tandis qu'en temps de guerre ils sont intégrés aux compagnies, l'uniforme est donc celui des corps auxquels ils sont attachés mais ils n'ont pas les épaulettes ni le bonnet d'ourson qui est remplacé par un bicorne. Après un an de formation, en janvier 1805, Napoléon commence à faire passer les Vélites dans les compagnies de grenadiers en vue de la campagne à venir. A partir d'août tous les Vélites sont versés dans la Garde ou dans la ligne comme sous officiers, tels les vélites rhodaniens Nicolas Bertrand qui passe des chasseurs à pied, sous lieutenant au 15^e Régiment d'Infanterie de Ligne le 21 mai 1806 et Jean Marie Morel qui passe des grenadiers à pied comme sous lieutenant mais au 69^e Régiment d'Infanterie de Ligne le 10 décembre 1806. Il en est de même pour des Vélites des Hautes Garonne⁵. Les bataillons sont quasiment supprimés. Le 15 avril 1806, Napoléon décide que les Vélites qui ont fait la campagne de 1805 pourront être admis dans la Garde Impériale à compter du 1^{er} janvier 1807.

Les Vélites à Cheval

Le 19 septembre 1805, Napoléon décrète la formation d'un corps de Vélites à cheval de 800 hommes, " *composés des conscrits des trois dernières années à raison de 6 par département* " ⁶, volontaires ou désignés par le préfet. Comme les hussards canaris, avant eux, puis les gendarmes d'ordonnance et les Gardes d'honneur en 1813, " *chaque Vélite devra se pourvoir à ses frais, à l'époque de son admission, d'une culotte de peau de daim, d'une paire de bottes et d'une paire de gants uniformes* " ⁷. Plus prestigieuse, la formation des Vélites à cheval doit attirer plus de candidat à la vie militaire. Si dans le Rhône et dans la Haute Garonne, cette formation est un succès, dans la Côte d'Or, la formation des Vélites à cheval n'attire pas les jeunes hommes, où un seul jeune homme de 18 ans, de la classe de 1810, est accepté pour les dragons-Vélites le 25 mai 1808. Dans le Rhône, si c'est le préfet qui reçoit les engagements dans les vélites à cheval du 1^{er} frimaire an 14 au 11 juin 1806, c'est le général commandant la 19^e division militaire qui est chargé de les passer en revue et qui est autorisé « *à suspendre le départ de ceux...pas susceptibles d'être admis parmi les Vélites* » ⁸. Par ce moyen, le Gouvernement espère sans doute renvoyer le choix et l'acceptation finale dans les Vélites au niveau le plus bas, au département, et ne pas le faire à Paris, comme cela a été le cas pour les Vélites à pied et ainsi engendrer des dépenses inutiles pour le ministère et les familles des rejetés. Dans la Haute Garonne, le préfet diffuse un avis imprimé, le 11 vendémiaire an 14, pour l'inscription des jeunes gens dans les Vélites à cheval. Les admissions dans les Vélites à cheval se font presque sans discontinuer de 1806 à 1812 et concernent environ 17 jeunes hommes qui sont intégrés dans les Vélites dragons (2), les Vélites chasseurs à cheval (10) et les Vélites cheveu-léger-lanciers (4). Si la levée des Vélites à cheval dans la Haute Garonne est un succès, dans le Rhône c'est un succès qui a du mal à se mettre en place. En effet, au 30 frimaire an 14, le préfet du Rhône n'a toujours pas présenté une liste complète des Vélites à cheval de son département. Pour ce faire, le ministre lui propose de faire appel aux conscrits de l'an 15. Cette mesure est un succès puisqu'outre enregistrer l'engagement volontaire de 7 jeunes gens pour 1 soumission, le préfet du Rhône doit ouvrir un second registre d'engagement le 28 juin 1806 au 10 décembre 1807, puis un troisième du 28 septembre 1808 au 9 juin 1813. En tout ce sont 33 jeunes qui déclarent s'engager volontairement dans les Vélites à cheval pour seulement 2 soumissions⁹. L'arme équestre semble tellement attirer les jeunes rhodaniens que certains, comme Martin Gadet de Lyon¹⁰, envoient des lettres de motivation. 8 Vélites à cheval du Rhône sont intégrés dans les régiments de la Garde entre avril 1806 et 1808¹¹, un seul est refusé pour défaut d'âge. Ces Vélites sont répartis dans les régiments de cavalerie de la Garde à raison d'un escadron de Vélites par régiment le 15 avril 1806. En campagne, ils sont répartis dans les compagnies d'anciens et astreints au même

⁴ Le 19 thermidor an 12, le ministre de la Guerre refuse l'admission d'un citoyen de Lyon car il est déjà soldat au 22^e régiment de chasseurs à cheval.

⁵ Le 19 avril 1806, un Vélite chasseur passe sous lieutenant au 7^e Régiment d'Infanterie Légère et le 15 septembre 1806, un grenadier Vélite passe sous lieutenant au 2^e Régiment d'Infanterie de Ligne italien.

⁶ PIGEARD (Alain) : " les Vélites de la Garde Impériale " in *Tradition Magazine* n°157.

⁷ PIGEARD (Alain) : " les Vélites de la Garde Impériale " in *Tradition Magazine* n°157.

⁸ Lettre du général commandant la 19^e division militaire au préfet du Rhône, A.D. Rhône 4R 1496.

⁹ Seulement 2 volontaires se rétractent, un pour s'engager dans les Vélites à pied et l'autre pour entrer au 9^e régiment de hussards.

¹⁰ De la taille convenable, 1m 72, il fait un curriculum vitae de ses études : études ecclésiastiques, connaissances en mathématiques, géographie, trigonométrie et dessin.

¹¹ On trouve parmi eux un Vélite à cheval, Mouneri intégré le 3 février 1808.

service que les autres¹². Comme pour les Vélites à pied, ils portent la tenue du corps auquel ils sont attachés mais portent le bicorne. Il faut attendre le 29 juillet 1811 pour que Napoléon ferme l'accès de certains corps de cavalerie de la Garde aux Vélites : chasseurs à cheval, grenadiers à cheval et dragons de la Garde. Désormais tous les Vélites sont versés au 2^e régiment de cheveu-légers lanciers de la Garde¹³.

La seconde formation de Vélites à pied

Le 1^{er} novembre 1805, en pleine campagne contre l'Autriche, Napoléon prend un décret portant création de deux nouveaux bataillons de Vélites à pied. Comme les premiers Vélites, ils sont attachés aux chasseurs et aux grenadiers à pied de la Garde. Ils sont formés de 6 conscrits de l'an 9 à l'an 14 par département. Mais dès le 15 avril 1806, Napoléon réorganise la Garde Impériale et attache à chaque régiment d'infanterie de la Garde deux bataillons de Vélites et à chaque régiment de cavalerie un escadron de Vélites. En campagne, les Vélites, formés en 2 compagnies, marchent avec un bataillon. Quelques mois plus tard, le 11 juin 1806, un décret impérial décide de la levée de 2 000 Vélites supplémentaires pour compenser les nominations dans la ligne ou les incorporations dans la Vieille Garde ainsi que 160 Vélites pour l'artillerie de la Garde. Chaque département doit fournir 20 Vélites pris parmi les volontaires des an 8 à 14. Là, l'engouement semble plus important de la part des jeunes conscrits. En Côte d'Or, pour 9 engagements volontaires pour les Vélites du 18 juillet au 31 décembre 1806, on ne compte que 8 soumissions pour les Vélites. Dans la Haute Garonne, on inscrit 15 Vélites chasseurs à pied et 14 Vélites grenadiers pour l'an 14. Dans le Rhône, là aussi, la levée est un succès. Comme pour les Vélites à cheval; le préfet ouvre deux registres d'inscriptions, le 1^{er} va du 9 nivôse an 14 au 14 octobre 1806 et le second du 28 juin 1806 au 10 décembre 1807. Durant cette période, la préfecture du Rhône enregistre 9 engagements volontaires pour 3 soumissions. Comme pour les deux premières levées de Vélites, certains jeunes hommes ne se font pas enregistrer auprès du préfet et se rendent directement auprès des corps de la Garde Impériale pour y faire leur engagement, tel Joseph Boucher de Lyon, qui se présente le 13 mai 1806 devant le colonel des Chasseurs à pied de la Garde. Comme pour les levées précédentes, ces demandes sont renvoyées par les régiments aux préfets. 16 vélites du Rhône sont intégrés dans les régiments de la Garde entre 1806 et 1808. Comme pour les 1^{er} Vélites, la tenue est celle des corps auxquels ils sont attachés mais portent toutefois un bonnet à poil sans cordon ni plaque. Mais, le 19 septembre, Napoléon décide de réunir le 1^{er} bataillon de grenadiers-Vélites et le 1^{er} bataillon de chasseurs-Vélites au sein d'un régiment prenant le nom de Régiment des Vélites de la Garde. Ce dernier est attaché aux grenadiers à pied et devient 2^e régiment de Fusiliers de la Garde le 15 décembre 1806. Quant aux officiers et sous-officiers du 2^e bataillon de grenadiers-Vélites et du 2^e bataillon de chasseurs-Vélites, faisant double emploi avec les cadres des 1^{er} bataillons, forment les cadres du nouveau régiment de Fusiliers de la Garde.

Les Vélites italiens

Au mois de mars 1809, deux unités de Vélites sont créées en Italie, à Turin et Florence, encadrés par des soldats français issus de la Garde, dont Martin Bourgeois, né en 1779 à Coligny dans l'Ain, sergent aux Vélites de Turin qui devient chevalier de la Légion d'honneur le 28 novembre 1813 ou Pierre Peysson, né à Belley en 1769, capitaine aux Vélites de Florence, blessé à la bataille de Montmirail en 1814. Ceux de Florence sont au nombre de 600 et ceux de Turin sont de 475 sous le commandement du major Cicéron¹⁴.

Le mécanisme d'apprentissage militaire mis en place par Napoléon avec les Vélites marche, à l'exemple de la carrière de François-Cécile Drujon de Beaulieu, né en 1790 à St Rambert dans l'Ain, et volontaire pour les Vélites-Chasseurs en 1806. Après avoir fait les batailles de Ratisbonne, Essling et Wagram, il passe au régiment des Lanciers Polonais de la Garde comme sous-lieutenant avec qui il fait la campagne de Russie. Officier au 8^e régiment de cheveu-légers lanciers, il est capturé à Leipzig, après avoir vu mourir Poniatowski. Libéré par Bernadotte contre la promesse de ne plus prendre les armes, il se retire au château de Beaulieu à Lavours. Toutefois, ce succès des Vélites n'est pas immédiat et il faut la mise en place des Vélites à Cheval pour que l'essai de la première levée se transforme en réussite et fournisse rapidement à la Grande Armée des officiers capables, jeunes et expérimentés.

Cicéron
Major de Bataillon

EXERCICE : GARDE IMPÉRIALE.
DE L'AN 13
3^e TRIMESTRE RÉGIMENT DES CHASSEURS À PIED.

BON pour 50'.

1^{re} COMPAGNIE. JE soussigné, Quartier-maître Trésorier du régiment, reconnais
Supplément de pension reçu de M. Riord (Jean-Antoine-Louis)
Vélite du département de Rhône admis
le 17 nivôse an 12 la somme de cinquante francs pour
le 3^e trimestre de sa pension, conformément aux dispositions
de l'arrêté du Gouvernement en date du 30 nivôse an 12.

Paris, le 30. prairial an 13.



¹² Le Vélite chasseur à cheval Pierre Eselé de Toulouse, entré au corps le 13 novembre 1806, part peu de temps après son incorporation pour la campagne de Prusse puis d'Espagne. Il décède de ses blessures à Wagram.

¹³ C'est le cas des 11 vélites à cheval du Rhône engagés volontaires entre 1808 et 1813.

¹⁴ Cicéron commandera les troupes françaises dans la région de Furstenwald en 1813. Il passe une convention avec les troupes russes, le 13 février 1813, pour évacuer cette ville et se rendre à Coepnik, le 14 avril 1813.

LA CONSCRIPTION DANS LES HAUTES ALPES SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

Par Thierry Vette,
Avignon

Département "pauvre", puisqu'il ne compte que 118 100 habitants en l'an 9, la conscription dans les Hautes Alpes ne fournit que des hommes de petites tailles à destination de l'infanterie, et plus particulièrement de l'infanterie légère (356 sur 2 classes), qui comme dans l'Ain sont destinés aux théâtres d'opérations sud de l'Europe. Sur les 160 conscrits des Hautes Alpes de l'an X, 144 vont au 18^e Régiment d'Infanterie de Ligne et 16 au 7^e hussards bis. Des 200 conscrits des ans XI et XII, 2 vont au 1^{er} carabiniers, (les plus grands), 4 au 2^e régiment d'artillerie à pied et 194 au 3^e Régiment d'Infanterie Légère, dont le dépôt se situe à Mâcon. Des 208 conscrits de l'an 14, 2 vont au 2^e carabiniers, 20 au 4^e régiment d'artillerie à pied, 21 au 4^e bataillon bis du train, 1 au 11^e bataillon d'ouvriers, 2 au 2^e bataillon de pontonniers et 162 au 3^e Régiment d'Infanterie Légère.

A titre d'exemple, le nombre total de conscrits appelés en Haute Alpes entre l'an X et 1812, soit 3301, reste inférieur aux 3621 anciens soldats de l'Ain rappelés en 1815 encore survivants.

Age	An X	An XI	An XII	1806	1807	1808	1809	1810	1811	1812	Total	
	Nombre d'hommes décédés durant l'année											
	16	21	31	44	118	174	115	217	150	149	108	1273
Nombre de décès (lorsque l'âge est repris sur l'acte officiel)												
19					2	6	1	2				13
20				1	3	7	5	10	12	5		43
21	1	1	2	2	3	4	4	11	4	10	15	57
22	1	1	7	7	1	4	5	3	10	10		49
23	1	1	3	3	3	1	5	3	2	7	6	35
24		2	3	2	3	1	4	4	3	1		23
25	1	1	2	4	1	1	2	1	2	7	1	23
26	1	1	2	1	1	1	1	1	3	4		20
27	1		1	1			1		2			6
28			1	1		1	2		3	2		12
29			1		1	1	1	1	1	1		7
30					1					1		2
31		2						1				3
32				1								1
33							2			1		3
34			1									1
35		1		1		1						3
36				1				1				2
37				1		1						2
38											1	1
39												0
40			1									1
41												1
42						1						1
44										1		1
45		1										1
50		1	1									2
56								1				2
63				1								1
69							1					1
70 et plus		1		1								2
Nbre de conscrits de l'année			400	215	412	363	346	362	392	363	448	3301
Pourcentage de décès de l'année			12,75%	20,47%	28,64%	47,93%	33,24%	59,94%	38,27%	41,09%	37,50%	37,05%



— Quel est le port d'arme de l'ancien, numéro 1 ?
— Après dans le rôle et les yeux à après par le numéro 1

(Chaley)



— Je suis militaire, j'ai fait du service

Parcours d'un Garde d'Honneur bugiste

Joseph Chaley est né à Ceyzérieu, dans l'Ain, vers 1797. Il sert comme Garde d'Honneur en 1813 et 1814. Fait lieutenant et chevalier de la Légion d'Honneur en 1814. Ouvre le premier établissement orthopédique de Lyon. Se lance dans l'industrie et fait construire des ponts suspendus de Fribourg et Roche Bernard. Officier de la Légion d'Honneur en 1834. Prend en charge la direction des grands travaux du bey de Tunis en 1846.

Année	Nombre d'hommes portés sur les listes de la conscription	Nombre de conscrits de 19 ans appelés à l'armée	Nombre de conscrits de 20 ans appelés à l'armée	Nombre de conscrits de 21 ans appelés à l'armée	Total des conscrits appelés à l'armée
AN XI	892	400	0	0	400
An XII	1092	215	0	0	215
An XIV-1806	1571	266	75	71	412
1807	1153	273	54	36	363
1808	1151	278	43	25	348
1809	1128	262	100	0	362
1810	1279	341	51	0	392
1811	1113	0	363	0	363
1812	1178	0	448	0	448
Total	10557	2035	1134	132	3301

La population des Hautes Alpes au recensement de l'An IX est de 118.100 personnes, 61.160 femmes et 56.940 hommes.

Pourcentage d'hommes portés sur les listes et envoyés à l'armée : **31,27%**

LES BRIGANS SONT FOUTUS

Le 23 décembre 1793, l'armée Royale et Catholique échoue devant Savenay. Le 3 janvier 1794, les vendéens de Charrette perdent l'île de Noirmoutier, 15 jours plus tard les colonnes infernales de Turreau purgent le sol de la République des brigands royalistes : "Les brigands de Charrette ont été bien battus par notre armée, ces coquins au nombre de 16 mille ont été attaquer une petite ville, dont je ne me remets pas le nom, ils y ont été repoussés avec une perte considérable. On leur a pris 3 000 bœufs, 6 000 sacs de farine et notre général a expédié 1 500 cavaliers qui ont été la nuit à leur camp et se sont annoncés, lorsqu'on les a criés qui vive, comme amis du roy (je ne peut pas écrire ce mot). Ils sont entrés le sabre à la main et en ont fait une boucherie et se sont retirés cependant avec perte aux fins que faire cela ne nous empêchera pas de crier souvent Vive la République". St Malo, le 30 prairial an II. A.D. Ain 13L. 60.

CHRISTINE FALIEU
COSTUMIÈRE-MADILLÈSE

WWW.COSTUMES HISTORIQUES.ORG

TEL:06.15.89.44.00

CFALIEU@NETCOURRIER.COM